Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

Le 29 Janvier 2018

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018. La position des comptes et de la caisse est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2018	au 31/12/2018
Compte chèque	2 592,70 €	5 715,32 €
Livret A	9 502,42 €	11 662,86 €
Caisse	56,74 €	392,44 €
Chèques en attente d'encaissement	-1 881,18 €	- 3 974,76 €
TOTAL	10 270,68 €	13 795,86 €

Provision (utilisation du CNDS sur 2019)	1 500,00 €
Excédent de l'exercice 2018 après provision	2 025,18 €

L'excédent sur **l'exercice comptable 2018 est de 2 025,18 €.**

L'affectation du résultat est proposée en réserves.
Une partie de cette réserve, à hauteur de 1 339,40 €, est inscrite en reprise au budget 2019 afin de couvrir les charges de déplacements des phases finales en cas de qualification.

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en page 4 pour l'exercice comptable 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, il est comparé au budget prévisionnel voté lors de l'AG de janvier 2018.

Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous et sur les pages 5 à 7.

Fonctionnement

10 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring

- Cotisation FFTA :

  Pour la saison 2017-2018 : deux licences qui n'avaient pas été complètement réglées par les archers en 2017, ainsi qu'un chèque qui restait à encaisser, pour un total de 116 €.
  Pour la saison 2018-2019 : 105 licences prisent sur l'année 2018. La part fédérale est payée par les archers au club qui le reverse à la FFTA (qui reverse elle-même une partie au comité régional et au comité départemental). En plus de ce montant, l'archer prenant l'assurance règle 0.25 € en plus (104 archers).

	Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
Reliquat Saison 2017-2018		Licences prisent en 2017 mais réglées en 2018		116,00 €
Saison 2018-2019	6	Licence poussin	29,25 €	175,50 €
	43	Licence jeune	42,25 €	1 816,75 €
	1	Licence adulte sans pratique	50,75 €	50,75 €
	20	Licence adulte loisir	58,75 €	1 175,00 €
	35	Licence adulte compétition	67,75 €	2 371,25 €
	104	Assurance	0,25 €	26,00 €
			TOTAL	**5 731,25 €**

Le montant n'est pas équilibré entre les recettes et les dépenses, car nous avons récupérer en 2018 les deux licences qui n'avaient pas été complètement réglées par les archers en 2017, ainsi qu'un chèque qui restait à encaisser, pour un total de 116 €.

- Cotisation Club:

  Pour les saisons 2018-2019, la cotisation est de 60 € pour un adulte et de 50 € pour un jeune.
  Pour la saison 2018-2019, il y a 106 membres à l'association (un de plus que de licences prises (1 archer ayant pris sa licence par l'intermédiaire d'un autre club).
  3 archers ont intégré le club entre janvier et août 2018 et se sont acquittés de la part club au tarif 2017-2018 de 50 €, soit un montant de 150 € au total.

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
3	Cotisation adulte (en cours de saison 2017-2018)	50,00 €	150,00 €
49	Cotisation jeune (saison 2018-2019)	50,00 €	2 450,00 €
57	Cotisation adulte (saison 2018-2019)	60,00 €	3 420,00 €
		TOTAL	**6 020,00 €**

- Droit d'entrée :

  Le droit d'entrée est à régler au club la première année seulement, il s'élève à 25 € pour le 1er membre d'une famille, 17 € pour le second et 0 € ensuite.

  Pour la saison 2017-2018, 2 archers se sont inscrits pour la première fois au club, le troisième étant un ancien archer du club.

  Pour la saison 2018-2019, 36 archers se sont inscrits pour la première fois au club.

Saison	*Nombre*	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
2017-2018	2	1ère inscription	25,00 €	50,00 €
2018-2019	70	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
	29	1ère inscription	25,00 €	725,00 €
	5	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	85,00 €
	2	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL	860,00 €

- Locations arc : 21 archers ont loué un arc débutant au club sur la période Janvier – Juin 2018.

- Subvention de fonctionnement : Tous les ans la mairie de Tournefeuille verse une subvention de fonctionnement. La subvention attribuée pour l'année 2018 est de 1 000 €.
- Subvention de fonctionnement conseil départemental : Le conseil départemental de la Haute Garonne a versé une subvention de fonctionnement de 700 € au club, pour l'aider sur l'engagement des équipes lors de la saison sportive 2019.
- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500€ pour l'école de sport (achat de matériel).
- Sponsoring : Le club a signé un contrat de partenariat avec le concessionnaire Renault de Tournefeuille de 500€ pour a saison 2018-2019. En plus, Renault a versé 40.87 € pour la « journée du tir à l'arc ». Dans le cadre des trophées de la vie locale, le Crédit Agricole a versé 400 € au club, à laquelle s'ajoute 10 € de tookets.
- Recettes et dépenses exceptionnelles – CE : Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ses salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence (400€ au total).

- Magazine FFTA pour les archers : 1 archer s'est abonné au magazine de la fédération

030 – Frais de fonctionnement

- Fourniture : cartouches d'encre et tampon club.
- Frais bancaires & Intérêts : envois chéquier au domicile, intérêts perçus sur livret et part sociale.
- Frais postaux : achat de timbres.
- Cotisation club FFTA & GESL : le club doit régler une cotisation à la FFTA (20€), et à l'écho de Tournefeuille. Pas de cotisation réglée au groupement d'employeur sur l'année 2018 (35€).
- Assurance : Assurance vol.
- Mission : AG ligue, Déplacements : paiement d'un repas pour l'assemblée générale de la ligue Midi-Pyrénées, d'un parking. Pour les autres frais de déplacement, les membres du club ont fait don de leurs frais (169,26 €).
- Internet : Abonnement à phpnet pour hébergement du site internet.

040 – Commission matériel : Matériel commun & entretien & développement des installations

- Archerie : Theraband®, tapis de sport, clous beiter, nock set…
- Blasons : achat de blasons tri-spots (40cm), 40 cm, 60cm, 80 cm et 122 cm.
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA, des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions données aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues….
- Magazine FFTA pour le club : Le magazine FFTA n'existe plus.
- Divers : Meuble à tiroir, Oriflamme, 2 tables, étiquettes.
- Chevalets, egertons : Commande de 25 chevalets au lycée professionnel (37€ l'unité, paiement que du bois et de la quincaillerie).
- Reprise de provision : la provision prévue au budget n'a pas été utilisée.
- Divers (entretien, consommable) : fabrication d'un bandoir, d'un support blason. Achat de roues, cadenas et de matériel pour réparer les cibles.

050 - Équipe technique Club

- Formation Entraîneur 2 : Le club a pris en charge les frais pédagogiques de la formation (200 €), le bénévole a fait don de ces frais de déplacement à l'exception d'un péage. Le club a pris en charge 2 repas.
- Formation Entraîneur 1 : Le club a pris en charge les frais pédagogiques des deux formations (400 €). L'office Municipal des Sports rembourse 50 % de ces frais. 20 € de frais de déplacement ont été réglé par le club. Il y a 26,88 € de dons. Pas de frais de restauration présenté par les bénévoles.
- Formation Assistant entraîneur & Formations continues : Aucun bénévole ou entraîneur n'a participé à de telle formation en 2018.
- Provision : la provision prévue au budget n'a pas été utilisée.

060 – Achat Groupé

- Tenue : le club fait des achats groupés sur commande des archers pour les tenues de compétitions et des tenues loisirs. En 2018 il y a eu une commande de tenues compétitions et deux des tenues loisirs.
- Goodies : le club a vendu 40 portes clés à 5 € l'unité.

Cibles 1 & 2 : Débutants - progression

- Matériel : achat de branches SF premium, de theraband®, laser pour le réglage des arcs et paire de jumelles.
- Frais de déplacement Entraîneur : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entraîner les archers. Ils en ont fait don au club.

Cible 3: Performance

305 – TNJ

- Inscription : aucune demande de remboursement n'a été présentée au club pour une inscription à un Tournoi National Jeune.

310 – Compétition nationale

- Inscription : 2 inscriptions à des championnats de France
- Frais de déplacement Archers : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement des archers par l'intermédiaire du club (dépense – recette équilibré pour le club). Aucune demande de remboursement n'a été présentée.
- Frais de déplacement entraîneurs : aucun entraîneur n'a accompagné les archers.
- Frais hébergement/restauration Entraîneurs : aucun entraîneur n'a accompagné les archers.
- Reliquat OMS (2017) : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement pour les finalités nationales. En juillet 2017, le club avait dépensé 62 € pour le déplacement d'un entraîneur sur le FITA.
- Gratification qualification championnat de France : 2 archers ont reçu 55 € chacun pour s'être qualifiés au championnat de France.

320 – D2

- Inscription d'équipe : inscription d'une équipe femme pour la saison 2018-2019.
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et des 2 accompagnateurs sur les 3 manches. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).
- Frais de Hébergement/restauration équipes & accompagnant : des frais de repas et d'hôtellerie pour les archers & accompagnateur sont à la charge du club (dans les limites du règlement intérieur).
- Finale nationale : l'équipe a fini 5ème de sa poule et donc n'a pas participé à la finale nationale.
- CNDS action femme : une action a été présentée au CNDS pour soutenir la pratique féminine et plus particulièrement l'équipe D2 ; Une subvention de 1500 € a été notifiée en octobre 2018.
- Comité Régional Occitanie (CRTAO) : le comité régional de tir à l'arc verse 250 € aux clubs qui ont une équipe en D2.

320 - DRE

- Inscription de 1 équipe: inscription d'une équipe DRE homme a été faite en novembre 2018 (135 €). pour la saison 2018-2019.
- Frais de Hébergement/restauration accompagnant : des frais de repas et d'hôtellerie pour les accompagnateurs sont pris en charge par le club (dans les limites du règlement intérieur).
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et des 2 accompagnateurs sur les 3 manches. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).
- Finale nationale : l'équipe n'a pas participé à la finale nationale.
- Reliquat OMS (2017) : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement pour les finalités nationales. En 2017, le club a présenté 96 € de frais de déplacement pour la final national des DRE en 2017.

340 – Critérium

- Inscription de 1 équipe pour 2 manches : inscription d'une équipe a été faite en novembre 2018 (90 €) pour la saison 2018-2019.
- Inscription de 1 équipe pour finale régionale : inscription d'une équipe pour la finale régionale organisée en juillet 2018 (45€). Pour la saison 2018-2019., l'inscription à la finale devait être faite en même temps que l'inscription aux manches (45 €, remboursé si l'équipe n'est pas sélectionnée).

- Frais de déplacement sur finale régionale (2 Voitures max) : Frais correspondant au déplacement des 4 membres des équipes et de l'accompagnateur sur les 2 manches et sur la finale. Les accompagnateurs ont pris leurs véhicules personnels et ont fait don de leur frais (hors péages). Pour les archers, ils se font rembourser leur frais (légalement impossible de faire un don des frais de déplacement pour eux).
- Hébergement /restauration sur finale régionale : repas payé au club de Perpignan pour 4 repas en finale régionale.

350 – DR Jeune

- Inscription de 2 équipes pour manche : inscription d'une équipe benjamin/minime et d'une équipe cadet/junior a été faite en novembre 2018 (240 €) pour la saison 2018-2019. Ce coût inclut les 2 manches et la finale régionale.

360 – Groupe Fita & Fédérale

- Brevet d'État : facture correspondant à l'intervention d'un Brevet d'État (13 fois 2h30) pour aider à l'encadrement des groupes Fita / Fédérale.
- Frais de déplacement BE : Le club a pris en charge les frais de déplacement du brevet d'état pour venir entraîner.
- Frais de déplacement Entraîneurs Club : Les entraîneurs bénévoles ont fait don de leur frais pour effectuer les entraînements et le suivi en compétition des archers du groupe. 1 repas a été pris en charge par le club.
- Matériel : achat d'une paire de jumelles et d'une longue vue avec trépied, de branches SF Premium.

Cible 4: Convivialité et Vie de club

- Achats alimentaires: Galettes pour l'AGO (50€), achat pour célébration des champions, et les animations (bonbons pour Halloween)…
- Tir du Roy: participation de 52 adultes ou jeunes de plus de 10 ans au repas (15 € par repas). Soit un total de recette de 780 € de recette. Achat de salades, grillades, gâteaux et boisson.
- Repas AG : 34 repas à 20 € et 3 repas à 10 €, pris au restaurant Le Concerto après l'assemblée générale (équilibre recette/dépense).
- Repas journée tir à l'arc : Participation de 34 adultes ou jeune de plus de 10 ans au repas (10 € par repas) et de 3 enfants (5 €) soit 355 € de recettes. Achat de salades, grillade, gâteau.
- Repas comité de Direction : Repas pris par les membres du Comité de Direction avant les réunions.
- Animation – Divers : Achats pour les animations d'Halloween et de Noël.

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 1 031h15 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions.
Ce montant tient compte aussi des 95h30 heures passées par les membres du club pour l'entretien des installations. Ces heures sont revalorisées à 10 € de l'heure.

Intitulé	BUDGET REEL 2018 Dépenses	BUDGET REEL 2018 Recettes
Fonctionnement	***12 839,45 €***	***22 353,18 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	6 045,25 €	18 934,12 €
cotisation FFTA	5 623,25 €	5 731,25 €
cotisation club		6 020,00 €
droit d'entrée		860,00 €
Location arc		1 050,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemental		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		500,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional (2017)		1 700,00 €
Sponsoring		950,87 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	400,00 €	400,00 €
Magazine FFTA pour archers	22,00 €	22,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	503,53 €	232,80 €
Fourniture	92,78 €	
Frais bancaires & Interêts	1,10 €	63,54 €
Frais postaux	23,30 €	
Cotisation club FFTA & GESL	28,00 €	
Assurance	105,11 €	
Mission : AG ligue, Déplacements	204,96 €	169,26 €
internet	48,28 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpe	2 818,82 €	
Archerie	715,94 €	
Blasons	189,60 €	
Distinctions fédérales	329,20 €	
Divers	274,05 €	
Chevalets, egertons	925,00 €	
Divers (entretien, consommable)	385,03 €	
050 - Equipe technique Club	829,28 €	372,73 €
Formation Entraineur 2 - 4 WE Carcassonne	382,40 €	145,85 €
Frais pédagogigue	200,00 €	
Frais de déplacement	156,65 €	145,85 €
Frais hébergement/restauration	25,75 €	
Formation 2xEntraineur 1 - 4 WE Toulouse	446,88 €	226,88 €
Frais pédagogigue	400,00 €	200,00 €
Frais de déplacement	46,88 €	26,88 €
Formation 2xAssistant Ent + 2x Fomation Cont		
Provision		
060 - Achat Groupé	2 642,57 €	2 813,53 €
Tenue	2 642,57 €	2 613,53 €
Tee-shirt & divers	1 259,64 €	1 269,60 €
Tee-shirt Entraineur	55,20 €	
Tenue de club	1 327,73 €	1 343,93 €
Goodies		200,00 €
Porte Clés (prix 5€ - 20 ventes)		200,00 €
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***2 017,51 €***	***232,53 €***
Matériel	1 784,98 €	
Frais de déplacement Entraîneur	232,53 €	232,53 €

Intitulé	BUDGET REEL 2018 Dépenses	Recettes
Cible 3 : Performance	***7 492,01 €***	***3 802,55 €***
305 - Tournois Nationaux Jeunes	105,34 €	105,34 €
Frais deplacement entraineur	105,34 €	105,34 €
310 - Competition nationale (chpt de France)	148,00 €	32,00 €
Chp de France - Salle Adulte 02-04/03/18 Mulhouse		
Chp de France - Fita jeune 22-24/07 Saint Avertin (580 km + péage 26 €	16,00 €	
Inscription aux chpt de France	16,00 €	
Chp de France - Fita Adulte 24-29/07 Saint Avertin (580 km + péage 26		
Chp de France - Fita Vétéran 07-08/08 Compiègne		
Chp de France - Fédéral 25&26/08 Ruelle sur Tourvre (370 km + peage	22,00 €	
Inscription aux chpt de France	22,00 €	
Chp de France - 3D, Campagne, beursault, Nature		
reliquat oms 2016		32,00 €
Gratification qualification chpt de France (6 archers)	110,00 €	
320 - D2	2 786,51 €	2 800,98 €
Inscription d'équipe	320,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches (1 voiture + 1 voiture do	1 444,29 €	1 050,98 €
Frais de Hébergement/restauration équipes & accompagnant (1 nui	1 022,22 €	
CNDS : action femme		1 500,00 €
Comité regional Occitanie		250,00 €
330 - DRE	656,04 €	231,57 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	135,00 €	
Frais de Hébergement/Nourriture accompagnant sur les manches (1	158,80 €	
Frais de deplacement sur 3 manches (2 Voitures)	362,24 €	183,57 €
reliquat oms 2017		48,00 €
340 - Critérium	484,34 €	132,44 €
Inscription de équipe pour manche	90,00 €	
Inscription de équipe pour finale regionale	90,00 €	
Frais de deplacement sur finale regionale (2 Voitures max)	256,34 €	132,44 €
Hebergement /restauration sur finale regionale (accompagnant 1 nu	48,00 €	
Hebergement /restauration archers sur finale regionale		
350 - DR Jeune	240,00 €	
Inscription de équipe pour manche	240,00 €	
360 - Groupes FITA & Fédéral	3 071,78 €	500,22 €
Brevet d'Etat (16x2h30)- prise en charge 4h par CD31	1 485,07 €	160,00 €
Frais de déplacement BE	93,60 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	355,22 €	340,22 €
Matériel	1 137,89 €	
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***2 359,11 €***	***1 845,00 €***
Achats alimentaires	270,82 €	
Tir du Roy	728,02 €	780,00 €
Repas AG	710,00 €	710,00 €
Repas journée tir à l'arc	404,55 €	355,00 €
Repas Comité de Direction	148,20 €	
Animation - Divers	97,52 €	
TOTAL (hors contribution volontaire)	**24 708,08 €**	**28 233,26 €**
Contribution volontaire en nature	***11 267,50 €***	***11 267,50 €***
Débutants - Progression	6 102,50 €	6 102,50 €
Performance	4 210,00 €	4 210,00 €
Entr, et devel, des installations	955,00 €	955,00 €
TOTAL	**35 975,58 €**	**39 500,76 €**

III - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association en pages 7 et 8

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2018 : du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2018

60 - Achats	**13 966,22 €**	
604. Achats d'études et prestations de services	3 020,07 €	
6041. Places pour compétition		*913,00 €*
6042. Formation		*600,00 €*
6043. Prestations de BE		*1 485,07 €*
6044. Magazine FFTA pour archers		*22,00 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	5 027,46 €	
6051. Matériels d'archerie		*3 638,81 €*
6052. Blason		*189,60 €*
6054. Installation / Cibles		*925,00 €*
6055. Divers		*274,05 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	807,01 €	
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements		*385,03 €*
6064. Fournitures administratives		*92,78 €*
6068. Autres matières et fournitures		*329,20 €*
607. Achats de marchandises	5 111,68 €	
6071. Achats alimentaires		*2 261,59 €*
6072. Achats textiles loisir		*1 259,64 €*
6073. Achats textiles competiteur		*1 327,73 €*
6074. Achats textiles entraineur		*55,20 €*
6075. Achats divers		*207,52 €*
61 - Services extérieurs :	**105,11 €**	
616. Primes d'assurance :	105,11 €	
62 - Autres services extérieurs :	**4 584,40 €**	
625. Déplacements, missions et réceptions	4 512,82 €	
6251. Voyages et déplacements		*3 258,05 €*
6256. Missions		*1 254,77 €*
626. Frais postaux et télécommunication :	71,58 €	
6263. Affranchissement		*23,30 €*
6265. Téléphone / Internet		*48,28 €*
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**	
64 - Charges de personnel	**- €**	
65. Autres charges de gestion courante	**5 651,25 €**	
658. Charges diverses de gestion courante	5 651,25 €	
6586. Cotisations liées à la vie statutaire		*5 651,25 €*
66 - Charges financières	**1,10 €**	
67 - Charges exceptionnelles :	**400,00 €**	
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**- €**	
69 - Impots sur les sociétés	**- €**	
TOTAL	**24 708,08 €**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**11 267,50 €**
861. Secours en nature	0,00 €
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	0,00 €
873. Personnel benevol	11 267,50 €

TOTAL	**35 975,58 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2018 : du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2018

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**3 885,53 €**	
701. Produits finis	0,00 €	
706. Prestations de services	0,00 €	
7061. Vente place de compétition		*0,00 €*
7062. participation prestation DEJEPS		*0,00 €*
7063. Vente hotellerie archers		*0,00 €*
707. Ventes de marchandises	2 835,53 €	
7071. Ventes boutique (flèches…)		*0,00 €*
7072. Ventes tenue loisir		*1 269,60 €*
7073. Ventes tenue Compet		*1 343,93 €*
7074. Vente magazine FFTA		*22,00 €*
7076. Ventes goodies		*200,00 €*
708. Produits des activités annexes	1 050,00 €	
7081. Prestations fournies au personnel		*0,00 €*
7083. des arcs aux archers		*1 050,00 €*
7084. Mise à disposition personnel facturée		*0,00 €*
71 - Production stockée (ou destockage)	**0,00 €**	
72 - Production immobilisée	**0,00 €**	
74 - Subventions de fonctionnement	**6 090,00 €**	
741. Subventions affectées :	4 390,00 €	
7411. CNDS		*1 500,00 €*
7412. Région		*1 700,00 €*
7413. Département		*500,00 €*
7414. Commune		*0,00 €*
7415. OMS		*280,00 €*
7416. CD31		*160,00 €*
7417. Comité régional de tir a l'arc Occitanie		*250,00 €*
742. Subventions non affectées :	1 700,00 €	
7421. Etat		*0,00 €*
7422. Région		*0,00 €*
7423. Département		*700,00 €*
7424. Commune		*1 000,00 €*
743. Subventions pour action spécifique :	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	**17 794,19 €**	
754. Collecte	1 845,00 €	
7541. Collecte pour repas		*1 845,00 €*
756. Cotisations	12 611,25 €	
7561. Cotisation FFTA		*5 731,25 €*
7562. Cotisation Club		*6 020,00 €*
7563. Droit d'entrée		*860,00 €*
7564. Droit d'utilisation		*0,00 €*
758. Dons	3 337,94 €	
7581. Dons frais de déplacement		*2 387,07 €*
7582. Dons		*950,87 €*
76 - Produits financiers	**63,54 €**	
77 - Produits exceptionnels	**400,00 €**	
78 - Reprise sur amortissement et provisions		
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**28 233,26 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**11 267,50 €**
871. Bénévolat	11 267,50 €
872. Prestation en nature	0,00 €
873. Dons en nature	0,00 €

TOTAL	**39 500,76 €**

Résultat avant provision	*3 525,18 €*
Provision (utilisation du CNDS sur 2019)	*1 500,00 €*
Excédent de l'exercice 2018 après provision	**2 025,18 €**

IV – Budget prévisionnel 2019

Intitulé	Budget Previsionnel 2019 (voté de l'AG du 26/01/2019) Dépenses	Recettes
Fonctionnement	***10 468,00 €***	***20 690,00 €***
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	5 750,00 €	17 640,00 €
cotisation FFTA	5 600,00 €	5 600,00 €
cotisation club		5 500,00 €
droit d'entrée		690,00 €
Location arc		650,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		1 000,00 €
Subvention de fonctionnement Conseil départemental		700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil Départemental		450,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional (2019)		2 000,00 €
Sponsoring		900,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	150,00 €	150,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	578,00 €	60,00 €
Fourniture	80,00 €	
Frais bancaires & Interêts	5,00 €	60,00 €
Frais postaux	30,00 €	
Cotisation club FFTA & GESL	98,00 €	
Assurance	110,00 €	
Mission : AG ligue, Déplacements	200,00 €	
internet	55,00 €	
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpement des installations	1 930,00 €	600,00 €
Archerie	200,00 €	
Blasons	230,00 €	
Distinctions fédérales	400,00 €	
Divers	200,00 €	
Chevalets, egertons	600,00 €	
reprise de provision		600,00 €
Divers (entretien, consommable)	300,00 €	
050 - Equipe technique Club	610,00 €	690,00 €
Formation Entraineur 2 - 4 WE Carcassonne	310,00 €	290,00 €
Frais pédagogique	0,00 €	100,00 €
Frais de déplacement	235,00 €	190,00 €
Frais hébergement/restauration	75,00 €	
Formation 2xEntraineur 1 - 4 WE Toulouse	70,00 €	400,00 €
Frais pédagogique	0,00 €	400,00 €
Frais de déplacement	40,00 €	
Frais hébergement/restauration	30,00 €	0,00 €
Formation 2xAssistant Ent + 2x Fomation Cont	*120,00 €*	*0,00 €*
Frais pédagogique	120,00 €	
Frais de déplacement		
Frais hébergement/restauration		
Gratification réussite diplôme entraineur	110,00 €	0,00 €
060 - Achat Groupé	1 600,00 €	1 700,00 €
Tenue	1 600,00 €	1 500,00 €
Tee-shirt & divers		
Tee-shirt Entraineur		
Veste		
Pantalon		
Polo sublimé		
Bob		
Divers (achat direct)		
Goodies	0,00 €	200,00 €
Porte Clés (prix 5€ - 20 ventes)		200,00 €
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***1 100,00 €***	***0,00 €***
Matériel	1 000,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur	100,00 €	
Cible 3 : Performance	***15 371,27 €***	***7 099,27 €***
305 - Tournois Nationaux Jeunes	120,00 €	0,00 €
Inscription TNJ	120,00 €	
Frais hébergement/restauration Entraineur		
Frais deplacement entraineur		
310 - Competition nationale (chpt de France)	2 350,60 €	1 292,60 €
Inscription aux chpt de France	120,00 €	
Frais de déplacement Archers	1 064,60 €	1 064,60 €
Frais de déplacement entraîneur	836,00 €	228,00 €
Gratification qualification chpt de France	330,00 €	

(suite page suivante....)

Intitulé	Budget Previsionnel 2019 (voté de l'AG du 26/01/2019) Dépenses	Recettes
320 - D2	4 246,85 €	2 620,25 €
Inscription d'équipe	320,00 €	
Frais de déplacement équipes - 3 manches (1 voit accompagnateur **en don** + 1 archer)	2 638,85 €	710,25 €
Frais de deplacement sur finale Nationale (1 voit accompagnateur + 1 voit archer)	1 288,00 €	160,00 €
CNDS : action femme		1 500,00 €
Comité regional Occitanie		250,00 €
330 - DRE	2 404,00 €	320,00 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie	135,00 €	
Inscription de 1 équipe sur la finale Nationale	120,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2+1 manches (1 voit accompagnateur + 1 voit archer)	861,00 €	160,00 €
Frais de deplacement sur finale Nationale (1 voit accompagnateur + 1 voit archer)	1 288,00 €	160,00 €
340 - Critérium	577,00 €	0,00 €
Inscription de équipe pour manche	90,00 €	
Inscription de équipe pour finale regionale	45,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches (1 voit accompagnateur + 1 voit archer)	256,00 €	
Frais de deplacement sur finale regionale (1 voit accompagnateur + 1 voit archer)	186,00 €	
350 - DR Jeune	3 274,82 €	1 357,02 €
Inscription de 2 équipes pour manche	160,00 €	
Inscription de 2 équipes pour finale regionale	80,00 €	
Frais de déplacement équipes - 2 manches (3 voit accomp. dont **2 en dons**)	1 640,66 €	722,86 €
Frais de deplacement sur finale regionale (3 voit accomp. dont **2 en dons**)	1 394,16 €	634,16 €
360 - Groupes FITA & Fédéral	2 398,00 €	170,00 €
Brevet d'Etat (14x2h30)- prise en charge 4h par CD31	1 498,00 €	170,00 €
Frais de déplacement BE	100,00 €	
Frais de déplacement Entraîneur Club	100,00 €	
Matériel	700,00 €	0,00 €
Inscriptions aux chpts de ligue		
370 - reprise de Réserves pour les phases finales		**1 339,40 €**
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***2 550,00 €***	***1 700,00 €***
Achats alimentaires	150,00 €	0,00 €
Tir du Roy	700,00 €	700,00 €
Tir du Roy		
Repas AG	700,00 €	700,00 €
Repas journée tir à l'arc	300,00 €	300,00 €
Repas Comité de Direction	400,00 €	
Animation - Divers	300,00 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**29 489,27 €**	**29 489,27 €**
Contribution volontaire en nature	***8 000,00 €***	***8 000,00 €***
Débutants	4 000,00 €	4 000,00 €
Equipes compétitions	3 000,00 €	3 000,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	**37 489,27 €**	**37 489,27 €**